

LE PRÉSIDENT :

2060 O.K. Donc, pour vous, c'est de reconnaître qu'il y a deux entités dans cet ensemble-là.

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

2065 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2070 **M. JEAN-CLAUDE MARSAN :**

2075 Et, pour assurer effectivement que cette entité, en fait, naturelle se poursuive, bien, il faut que les gens l'exigent. Pour l'exiger, bien, il faut avoir été, disons, en contact, c'est ça l'affaire. En fait, je fais du bénévolat au Musée des beaux-arts depuis 40 ans et on assure notre avenir comme ça. On reçoit 300 000 étudiants par année et c'est eux, par la suite, qui vont permettre au Musée des beaux-arts de survivre. Alors appliquons la même formule avec l'île Sainte-Hélène.

LE PRÉSIDENT :

2080 Fort bien. Merci beaucoup.

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

2085 Avec plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Alors nous invitons maintenant monsieur Martin Roy. Bonjour!

M. MARTIN ROY :

2090

Mesdames, Messieurs, mon nom est Martin Roy, je suis président-directeur général du Regroupement des événements majeurs internationaux, une association de 27 grands rendez-vous québécois dont trois de ceux-ci ont le parc Jean-Drapeau comme ancrage, soit Pknic Électronik, Osheaga et l'International des Feux Loto-Québec.

2095

Vous le savez comme moi, le parc Jean-Drapeau est un joyau, site d'exception à Montréal et il s'est imposé au fil des dernières années comme lieu de rassemblement par excellence en accueillant des événements de premier plan comme ceux que j'ai nommés, mais aussi, Îlesoniq, Heavy Montréal, le Grand Prix du Canada de Formule 1 et bien d'autres. Il est aujourd'hui à la cité ce que le Colisée était à Rome, un lieu de divertissement, de rassemblement, qui permet à des dizaines de milliers de personnes, en bonne partie des Montréalais et Montréalaises, d'échapper à la routine et de s'évader de la ville.

2100

2105

Qu'il soit devenu cela, personne ne devrait s'en étonner. Depuis qu'il a été configuré comme on le connaît aujourd'hui, le parc Jean-Drapeau porte dans son ADN même depuis l'Expo 67 et cette Terre des Hommes le gène du rassemblement, de la fraternité, du divertissement et de la découverte.

2110

Ainsi, le parc Jean-Drapeau n'est pas un parc comme les autres et son administration, tout comme la Ville de Montréal, doivent le réaffirmer de façon formelle à travers ce nouveau Plan directeur de développement et d'aménagement dont nous discutons aujourd'hui, et ce, dans la foulée des reconnaissances précédentes. Le parc Jean-Drapeau est d'abord et avant tout un parc pour le monde, un parc pour tout le monde, un parc populaire au sens noble, un parc à contempler, oui, mais un parc à vivre, un parc à expérimenter, un parc pour tous les sens.

2115

Parce qu'il n'est pas bordé immédiatement par des résidences, parce qu'il est accessible par deux ponts et une station de métro, parce qu'il offre un espace considérable, le parc Jean-Drapeau permet des rassemblements et la tenue d'événements et festivals comme nul autre

2120 endroit dans la région. C'est d'une certaine façon pour Montréal ce que le parc des Champs-de-Bataille, les Plaines, sont pour Québec.

2125 Et, même si les médias font promptement écho à des problèmes de cohabitation, les inconvénients occasionnés par l'événementiel dans le parc Jean-Drapeau demeurent relativement petits par rapport aux extraordinaires bénéfiques procurés, qu'ils soient culturels, économiques, touristiques ou sociaux. En fait, il ne serait pas hasardeux d'affirmer qu'aucun autre endroit à Montréal ne procure autant de fun à autant de monde en créant aussi peu de désagréments.

2130 Les événements membres du RÉMI qui se déroulent au parc Jean-Drapeau sont parmi les plus payants qui soient pour la collectivité, pour Montréal certes, mais aussi pour les gouvernements du Québec et du Canada. La compétition pyrotechnique la plus prestigieuse au monde, l'International des Feux Loto-Québec génère rien de moins que 37 millions \$ en retombées économiques avec très peu de subvention. On a calculé que 23 230 personnes avaient choisi de venir à Montréal depuis l'extérieur du Québec, par exemple, de l'Ontario ou du nord-est américain, principalement pour assister à ce spectacle hors du commun. Rendez vous
2135 sur le pont Jacques-Cartier, sur la rue Notre-Dame, et constatez que l'événement gratuit est encore le plus populaire en ville. Croyez-moi quand j'affirme que c'est le fait saillant dans la semaine de bien des gens du Centre-Sud et d'HOMA.

2140 Quant à Osheaga, le deuxième membre du RÉMI pour lequel nous avons des données, son édition 2016 a généré 19.5 millions \$ au PIB. L'événement génère des dépenses admissibles de 25 millions dont 21 millions sont des dépenses touristiques. Parmi tous les membres du RÉMI, Osheaga s'illustre par sa proportion de touristes hors Québec puisque bon an, mal an, environ deux tiers des jours de participation sont le fait des gens de l'extérieur. En
2145 2018, ils étaient 31 000 à être centrés, c'est-à-dire à avoir pris la décision de venir à Montréal de l'extérieur du Québec, principalement en raison de la tenue de l'événement. Mais n'oublions pas qu'à travers ça aussi, il y a près de 29 000 Québécois dont 22 000 locaux dans un rayon donc de moins de 40 kilomètres.

2150 Si nous ne disposons pas d'étude de retombées économiques pour Piknic Électronik, il
semble qu'en fonction de son achalandage important, de son budget d'opération et de sa durée,
que l'événement génère annuellement au moins 10 millions \$ au PIB. Cette véritable tradition
dominicale s'affirme depuis plus de dix ans comme le rendez-vous des amateurs très largement
2155 Montréalais de musique électronique, tout autant que le mont Royal et le lieu de rassemblement
des Tam-Tams. L'un des facteurs de sa réussite est sa dimension humaine et sa récurrence.

Évidemment, en dehors du RÉMI, le Grand Prix du Canada de Formule 1 s'avère très
payant et crée, selon une étude de 2015, plus de 42 millions \$ au PIB chaque année. Ainsi, on
peut penser qu'avec ces seuls événements et en ne tenant pas compte de bien d'autres qui
2160 figurent au calendrier, la vocation événementielle du parc Jean-Drapeau permet de générer plus
de 100 millions \$ au produit intérieur brut.

Aujourd'hui, en préparation du nouveau Plan directeur, d'aucuns font valoir un problème
d'identité, un manque de cohérence lié à une multitude de fonctions. D'autres voudraient qu'on
2165 choisisse parmi ces fonctions et ils sont souvent plus vocaux, ceux qui souhaitent qu'on ramène
le parc vers la villégiature, la détente, bien davantage que l'événementiel.

Permettez-moi d'ailleurs d'exprimer un certain malaise par rapport à l'état des lieux qui
est dressé et où on sent que l'événementiel en général est présenté comme source de problème,
2170 d'identité et de cohabitation, par exemple, et bien peu comme un atout. Sans aller jusqu'à dire
que les questions sont dirigées, je ne perçois pas d'équilibre dans la démarche de consultation
jusqu'à maintenant. On nous demande bien si le parc Jean-Drapeau correspond à notre idée
d'un parc avec ce que ça implique de bucolique, j'imagine, mais où parle-t-on directement
2175 d'événementiel?

Dans le cas de la consultation, pourquoi n'aborde-t-on pas la question franchement de
l'événementiel, de ses retombées? Pourquoi parle-t-on d'image, de vocation, de sécurité,
d'accès, de déplacement, d'innovation, de patrimoine, d'accès au fleuve, de saisonnalité mais

2180 pas d'événement, de festival, de l'animation qu'il procure. Il y a un aspect éléphant dans la pièce que je m'explique mal très franchement.

2185 Aussi, quand j'ai lu la *Gazette* vendredi dernier où on citait un élu et anonymement un haut fonctionnaire de la Société du parc Jean-Drapeau, j'ai été étonné pour dire le moins. Nous, on espère que la consultation est réelle dans ce cadre-ci, que les dés ne sont ni jetés, ni pipés, que la consultation n'est pas écrite à l'avance et qu'il ne s'agit pas de justifier la réduction de l'espace dédié à Osheaga, de présenter un Plan directeur qui ne tienne peut-être pas compte des événements et globalement d'une volonté de redonner le parc Jean-Drapeau aux Montréalaises et aux Montréalais, comme s'ils n'étaient plus eux-mêmes des utilisateurs du parc
2190 dès lors qu'ils y vont par dizaines de milliers à titre de festivaliers. Je lis ça, que l'idée, c'est de redonner le parc aux Montréalais et je ne peux y voir qu'un sophisme ou, je l'espère, une simple maladresse. Qui leur a enlevé?

2195 Au contraire, ils n'ont jamais été si nombreux à fréquenter le parc que depuis qu'ils le font à travers les événements. Il serait plus juste de dire qu'on veut permettre aux Montréalais de profiter de leur parc, même quand il y a un festival ou un événement.

2200 Pour le RÉMI, il n'y a pas de choix à faire. C'est de cette diversité qu'est riche le parc Jean-Drapeau. Et, bien davantage qu'un problème existentiel ou intrinsèque, c'est un problème de *branding* que vit l'endroit, comme vous le disait d'ailleurs aussi, le professeur émérite Michel Archambault lors de mon premier passage ici il y a quelques mois, un problème de *branding* donc doublé, oui, d'un défi de cohabitation intramuros entre les diverses fonctions du parc, un problème qui a été temporairement accentué par les travaux, faut-il le rappeler, mais certainement pas d'une situation problématique au point de mettre en cause d'importants
2205 fondamentaux.

À cet effet, le RÉMI tient à faire valoir les risques réels qui existent quant à l'avenir, au développement et à la pérennité des événements qui ont lieu dans le parc. Un changement de

2210 cap soudain, des décisions non concertées pourraient, par exemple, avoir un impact très négatif et, à terme, priver la communauté d'événements et de leurs retombées diverses.

2215 Quand on lit qu'on veut en quelque sorte contenir Osheaga, le réduire par le fait même, j'espère qu'on comprend que cela aurait un impact direct sur l'achalandage et, par le fait même, sur les retombées.

2220 Quand on évoque un déménagement du Piknic dans un lieu beaucoup trop grand pour lui et mal adapté, on met en cause le produit lui-même, son calendrier, sa récurrence, et par le fait même, son succès et, une fois de plus, ses retombées, d'autant que le pôle événementiel s'avère payant pour le parc. En ce sens, il est complémentaire aux autres missions, puisque les événements, à travers des redevances diverses, permettent de défrayer des coûts d'entretien, d'aménagement, de main-d'œuvre qui, autrement, ne pourraient être complètement assumés par la Ville ou les contribuables. L'état de dégradation avancée de certaines infrastructures commande une cohabitation salubre des missions.

2225 Parlant de complémentarité, l'événementiel n'est pas antinomique par rapport à la mission plus traditionnelle d'un parc. À travers la tenue des événements, des milliers de Montréalais et Montréalaises découvrent un endroit qu'ils n'auraient pas connu autrement. Il a fallu, par exemple, que Piknic Électronik s'installe sous l'Homme de Calder pour qu'on s'y
2230 intéresse davantage.

2235 Montréal est aujourd'hui une ville d'événements et de festivals, une ville festive où le centre-ville, qui comprend ce parc Jean-Drapeau d'une certaine façon, est animé comme c'est rarement le cas ailleurs en Amérique du Nord. Ce site mythique, ce qu'on y présente dans une atmosphère détendue, conviviale et sécuritaire, tout cela contribue puissamment à la signature de la métropole. Nous croyons qu'il y a lieu de s'en réjouir et de chercher à assurer la pérennité et le développement des événements dans ce qui est vraiment et plus que jamais un parc pour le monde, un parc donc pour tout le monde.

2240 Et, j'ai inscrit quelques-unes des recommandations qui sont au mémoire du RÉMI mais
qui consistent en gros à réaffirmer et à actualiser le statut particulier du parc Jean-Drapeau, à
reconnaître le pôle événementiel que constitue le parc et à faire en sorte qu'à tous égards, la
Société du parc Jean-Drapeau soit bien plus qu'un locateur, mais un véritable partenaire
assurant la promotion et le succès de cette mission.

2245 Il y avait investir dans les infrastructures favorisant une meilleure cohabitation des
fonctions et la mobilité des usagers; évaluer la possibilité d'instaurer un fonds d'aménagement et
d'infrastructure distinct, alimenté par les recettes procurées par la tenue d'événements et de
festivals; et, après une période de grand bouleversement – je fais référence aux paddocks, à
2250 l'amphithéâtre – il faut viser, selon nous, la consolidation des activités et éviter le tout à
l'amphithéâtre. Alors, voilà. Je suis maintenant disposé à répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

2255 Merci. Permettez-moi d'abord sur votre entrée en matière sur l'approche que suit l'Office
de consultation publique et la commission que je préside de vous rassurer, si possible, sur
l'absence de biais dans les moyens qu'on a mis en place pour consulter. Si on a divisé par
thèmes, de manière régulière, à chaque fois, il y avait toujours un espace ouvert pour que les
gens réagissent spontanément. Donc ce n'était pas que des questions orientées, bien qu'on ait
2260 voulu avoir des réponses des citoyens sur certains aspects spécifiques.

En ce qui concerne la commission, nous écoutons, nous entendons et nous analyserons
l'ensemble des contributions qui seront faites à cet exercice-là, de quelque provenance qu'elles
soient. Alors, au départ, on n'a pas de biais spécifique vers une orientation plutôt qu'une autre.
2265 Je pense que c'est important de le signaler. Donc tout ce qui sort dans les journaux, tout ce vent
de crainte ou de panique qui s'installe depuis quelque temps, on n'est pas dans cette... On ne
joue pas dans cette partie-là.

2270 Alors nous sommes là pour écouter, pour analyser et faire les recommandations au mieux de ce qui ressortira de l'exercice de consultation qui est en route depuis déjà plusieurs mois et qui a fait l'objet d'une très vaste participation. Ce n'est pas spécifiquement certains milieux qui interviennent. Les outils sont à ce point diversifiés pour qu'on puisse rejoindre un vaste éventail de citoyens de plusieurs origines avec les outils qu'on a mis en place.

2275 Donc, pour nous, pour l'instant, on est ouvert, on écoute. On écoute, on recueille les commentaires et on aura, pendant la période qui suivra l'exercice à partir de la semaine prochaine, à analyser ce qu'on a entendu et produire pour la Société du parc Jean-Drapeau un document, un rapport qui contiendra des orientations. On n'est pas à rédiger le Plan directeur, il faut le rappeler à nouveau, on est à fournir au parc Jean-Drapeau un certain nombre
2280 d'orientations qui devraient les aider à rédiger ce Plan directeur. Et, pour nous, c'est en fonction de ce qu'on aura entendu. Donc on n'est pas du tout à favoriser une option plutôt qu'une autre à ce moment-ci. Il faut que ce soit vraiment très clair. Sur ce, questions?

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

2285 Oui, moi, j'ai une question spécifique. Justement, par rapport à... Dans les recommandations, la toute dernière, puisque vous avez des utilisateurs... vous dites qu'après tous les bouleversements, il va falloir consolider les activités et éviter le tout-à-l'amphithéâtre. Est-ce que vous avez des suggestions, des idées, des pistes, quand vous dites « éviter le tout-à-
2290 l'amphithéâtre ». Où ailleurs il faudrait se déployer justement si ce n'est pas tout dans l'amphithéâtre? Je veux juste savoir si vous avez commencé à réfléchir un peu à ce qui serait désirable pour les événements.

M. MARTIN ROY :

2295 Bien, permettez-moi juste peut-être dans un premier temps de réagir au commentaire de monsieur Burton. D'abord, j'aime bien vous l'entendre dire. J'aime vous entendre le réitérer.

2300 Alors pour l'instant, effectivement, nous allons voir le résultat de tout ça mais, effectivement, on a eu quand même un certain nombre d'inquiétudes, puis je réitère que l'événementiel dans le parc Jean-Drapeau n'est pas anodin, ni accessoire. Donc, pour nous encore une fois, je faisais valoir le déséquilibre qui, enfin par rapport à toutes ces questions qui sont soulevées de sécurité, d'accès, de déplacement, d'innovation, de patrimoine, encore une fois, je pense qu'il aurait été opportun de consentir un espace dédié et non accessoire aux festivals et aux événements.

2305 Maintenant, quant à la question du tout-à-l'amphithéâtre, c'est juste que là aussi on entend différents scénarios, on entend différentes choses et en ce qui nous concerne, c'est sûr que, bon, là, on ne peut pas dire : « Bien, il y a maintenant un amphithéâtre, on va mettre tout le monde là, indépendamment de la nature de l'événement. »

2310 Je prends l'exemple de Piknic Électronik, il serait tentant sans doute pour certaines personnes de dire : « Bien, là, voilà, on a un bel amphithéâtre, il n'est pas utilisé de telle date à telle date, il l'est de telle date à telle date, donc on va envoyer l'événement là pour, dans le fond, avoir un calendrier plus complet à l'amphithéâtre, puis dans le fond, le rentabiliser, puis nous permettre de récupérer l'espace qui soit, par exemple la Plaine des jeux ou un autre espace. »

2315 Mais chaque événement est distinct, puis on ne peut pas faire du mur à mur dans ce cadre-là. L'achalandage de Piknic Électronik, ça n'a rien à voir avec celui d'Osheaga. Il est important mais ce n'est pas la même chose. Et la récurrence de l'événement aussi fait qu'il y a une espèce de tradition qui s'installe durant l'été et c'est important, selon nous, de conserver cet aspect-là.

2320 Maintenant, j'écoutais tout à l'heure les intervenants qui m'ont précédé. Bon, est-ce qu'on devrait tendre davantage à l'île Notre-Dame? Pour nous, enfin, dans tous les cas, c'est comme si on nous pointait souvent comme source de problème, parce que quand il y a eu montage, démontage d'Osheaga, bien là, pendant quelques semaines, on a privé les cyclistes d'un entraînement sur le circuit Gilles-Villeneuve.

2325

Puis de façon générale, ce qui m'habite aujourd'hui, c'est une certaine... Un certain découragement par rapport justement à tout ce qu'on a pu entendre au cours des derniers mois, des dernières années, où effectivement l'événementiel à cet endroit est souvent considéré – et je

2330 le répète – comme source de problème de cohabitation ou d'autre, mais n'est pas reconnu dans sa valeur intrinsèque.

2335 Je pense qu'il faut quand même aussi avoir une approche équilibrée, puis reconnaître que l'événementiel est positif pour la communauté. Évidemment, j'ai parlé des retombées économiques, on n'a pas parlé des retombées culturelles, on n'a pas parlé non plus des retombées sociales. Et, ça, ça vaut pour l'ensemble des événements à Montréal, mais les événements à Montréal, ça fait partie du ciment social et ça fait en sorte que les gens se rencontrent. J'ai pris une comparaison peut-être un peu pompeuse avec le Colisée de Rome, mais ceci dit, c'est un peu ça l'idée. Vous comprenez bien que pour nous c'est fondamental.

2340

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

Merci.

2345

LE PRÉSIDENT :

2350 Moi, par rapport à ce qu'on a entendu depuis le début et ce qu'on a pu recevoir comme commentaires, est-ce que ce qui revient sur l'événementiel, vous dites qu'au-delà du bruit, ne rentrons pas dans la question du bruit parce qu'on en a parlé abondamment hier mais en termes d'obstacles au moment du montage, démontage, est-ce que l'idée qu'il y ait un cahier de charge, qu'il y ait un « contrôle », une gestion, j'aime mieux le mot « gestion » de l'installation de façon à ce que les obstacles soient les plus restreints en espace et en durée, est-ce que ça, c'est une réalité qui vous rebute?

2355

M. MARTIN ROY :

2360 Bien, je ne crois pas, parce que l'exemple qui pourrait peut-être être comparable, c'est celui du partenariat du Quartier des spectacles où il existe quand même un certain nombre de contraintes et d'exigences qui sont déjà élaborées et qui valent pour tout le monde. Donc...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2365 **M. MARTIN ROY :**

Mais ça m'amène quand même aussi à ce que j'ai dit au sujet de la Société du parc Jean-Drapeau qui, selon moi, doit être un partenaire réel dans cette aventure de l'événementiel. Ce n'est pas qu'un locataire ou un locateur qui finalement ne fait que collecter les redevances en bout de compte. Je pense que la Société du parc Jean-Drapeau doit embrasser cette mission qui est celle de l'événementiel, au même titre que d'autres missions. Et, ça, ça impliquerait peut-être à ce moment-là justement un travail en amont et en aval pour l'installation, pour le montage, pour le démontage et puis qu'il y ait quelqu'un peut-être qui, au sein de l'organisation, je ne connais pas le finalement détail mais que cette mission justement soit une des missions de la Société.

2375

LE PRÉSIDENT :

Quand je lis : « *un fonds d'aménagement et d'infrastructure distinct* », c'est le mot « distinct » qui m'interpelle. Ça veut dire quoi?

2380

M. MARTIN ROY :

Encore une fois, c'est dans l'esprit de ce que je viens de dire. J'aimerais quand même que les gens réalisent de façon très claire que les redevances qui sont payées par les événements contribuent à la vitalité du parc, à sa santé, à la restauration de certaines infrastructures. Je me dis qu'un fonds distinct aurait quand même une utilité pédagogique, à savoir que si, éventuellement, ce fonds est doté annuellement de 1.5 ou de 2 millions \$ en revenus autonomes, bien, on sera en mesure d'expliquer aux gens que telle ou telle infrastructure a pu être réaménagée grâce à ce fonds, donc grâce à l'apport des grands événements qui se déroulent au parc Jean-Drapeau.

2390

LE PRÉSIDENT :

2395 Mais quand vous dites « distinct », il serait distinct donc du budget de la Société du parc Jean-Drapeau ou qu'on identifie à part?

M. MARTIN ROY :

2400 Bien, que ce soit identifié clairement.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2405 **M. MARTIN ROY :**

2410 Techniquement, que ça soit à gauche ou à droite, que ça apparaisse dans la comptabilité de la Société ou non, ça, c'est autre chose, mais je pense que ce serait bien que ce soit su, que ce soit connu à des fins pédagogiques, je dirais, que la contribution des grands événements, des festivals, permet l'aménagement du parc et, dans le fond, que ça retourne aux utilisateurs qui ne sont pas des festivaliers. Que, dans le fond, indirectement ou directement, c'est toute la communauté qui bénéficie des retombées qui sont engendrées par les festivals et les événements.

2415 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. La question qu'on se posait, c'est que dans le « distinct », est-ce que ça changeait le mode gouvernance ou la prise de décision.

2420 **M. MARTIN ROY :**

Écoutez, on n'est pas rendu à ce niveau de détail, mais je pense que l'idée, en général, c'est celle que j'exprimais, qui est de vraiment un caractère pédagogique, je dirais.

2425 **LE PRÉSIDENT :**

C'est clair, très bien.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

2430

J'ai des questions liées à un certain nombre de détails que vous mentionnez, qui sont des détails mais pas nécessairement. À la page 3 de votre document où vous expliquez qu'effectivement, les grands événements, il y a des bénéfiques absolument extraordinaires et vous exprimez aussi en conclusion que : « *En fait, ce ne serait pas hasardeux d'affirmer qu'aucun autre endroit à Montréal ne procure autant de fun à autant de monde en créant aussi peu de désagrément.* »

2435

Alors je comprends que vous reconnaissez qu'il y a des désagréments. De quel type, à quel type de désagréments vous faites référence et avez-vous des données, des faits?

2440

M. MARTIN ROY :

Écoutez, je pense que je n'ai pas besoin d'élaborer beaucoup sur la question du bruit qui a été longuement documentée et qui fait l'objet de plusieurs discussions.

2445

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Au-delà du bruit ?

2450 **M. MARTIN ROY :**

2455 Bien, moi, ce que je constate et ce dont j'ai parlé, ce dont je parle aussi dans le mémoire, c'est un défi de cohabitation entre les diverses missions. Puis comme je l'ai dit, je pense que ce défi-là, enfin, ça a été... Le problème a été accentué au cours des dernières années à cause des travaux, il faut bien le dire. Le déménagement d'Osheaga sur l'île Notre-Dame, ça ne s'est pas fait en criant ciseau et puis ça s'est fait avec certaines difficultés. Maintenant qu'il y a un amphithéâtre, je pense qu'on va être capable de faire un aménagement puis une cohabitation qui est plus harmonieuse.

2460 Mais je prends un exemple. Vous savez, quand vous allez, que ce soit à Piknic Électronik ou que vous alliez à Osheaga sur l'île Notre-Dame, vous avez à prendre un interminable escalier en ascension et en descente pour passer la rue. Des fois, ça m'étonne un peu. Bon, je comprends qu'il y a des restrictions budgétaires qui nous empêchent de creuser un tunnel en dessous de la route, mais on impose quand même à 40 000 personnes par jour de monter, je ne sais pas, 75 marches ou d'en descendre 75, parce qu'on veut laisser passer quatre voitures en dessous – j'exagère là – mais c'est un peu ce genre de défi-là pour moi de cohabitation des différentes missions. C'est à ça que je fais référence. C'est de faire en sorte que les infrastructures, puis idéalement permanentes, favorisent la cohabitation des missions.

2470 Puis dans le fond, encore une fois, je reviens là-dessus, quand on disait : « Redonner le parc aux Montréalais », je ne pense pas qu'il s'agisse de leur redonner parce qu'il n'y a personne qui le leur a enlevé. C'est de faire en sorte que les Montréalais puissent profiter du parc, indépendamment de la tenue des festivals et des événements. Puis c'est là-dessus qu'on doit miser, c'est-à-dire une cohabitation, une meilleure cohabitation, puis qu'en sortant, par exemple, 2475 de la station de métro Jean-Drapeau, bon, évidemment, on puisse aller vers Osheaga ou vers Piknic Électronik ou je ne sais trop, mais qu'on puisse aussi emprunter un chemin qui nous conduit à d'autres espaces et puis que, là, on peut s'étendre dans l'herbe et puis s'amuser autrement que par la voie des festivals et des événements.

2480 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Vous parlez aussi du volet *branding*. Vous dites, oui, c'est un problème de *branding*. Il faut travailler l'image de la marque et vous précisez : « *Mais certainement pas une situation problématique au point de mettre en cause d'importants fondamentaux.* » Qu'est-ce que vous définissez comme étant « d'importants fondamentaux »?

M. MARTIN ROY :

Bien, c'est justement ce que je définissais dans l'ADN du parc Jean-Drapeau, pour moi, qui est hérité de la Terre des Hommes, puis d'Expo 67, c'est-à-dire un lieu de divertissement, de découverte, de fraternité, de rassemblement. C'est ça pour moi. Ça, en soi, ça constitue, selon moi, un important fondamental dans le parc Jean-Drapeau. Puis je pense que c'est ça qui ne doit pas être... Ça ne doit pas être mis en cause, c'est à la base même, je pense, c'est l'essence même de ce parc. Alors, dans le fond, ce serait bien facile de jeter le bébé avec l'eau du bain, puis de dire : « On a des problèmes. » Non, parce que c'est justement le cœur même de la mission, puis de ce qui habite ce site.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Une dernière question de précision tout simplement. Dans les retombées culturelles, votre introduction précise : « *Les événements majeurs internationaux sont un outil important de la diffusion culturelle et contribuent ainsi significativement à la qualité de vie des citoyens.* » Comment vous voyez cet impact sur la qualité de vie des citoyens?

M. MARTIN ROY :

Bien, écoutez, de façon générale, l'ensemble des membres du RÉMI sont des diffuseurs culturels. C'est à proprement dit c'est très difficilement quantifiable mais, nous, on a réussi quand même à savoir, avec l'Institut de la statistique au Québec, que 9 % des spectacles présentés au

2510

2515 Québec en salle sont le fait des festivals et des événements. Et, ça, c'est sans considérer la portion extérieure. Alors, vous imaginez bien que quand on ajoute en plus la portion extérieure, au Québec, la présentation culturelle se fait, je ne sais pas, je vais lancer un chiffre, mais à 20 % dans le cadre d'un festival et d'un événement. Donc ça a quelque chose d'extrêmement structurant dans nos vies culturelles comme Québécois et dans chacune des disciplines concernées également.

2520 Là, je prends l'exemple du Piknic Électronik, mais il y a quand même beaucoup de DJ pour qui la consécration, c'est d'être présenté au Piknic Électronik. Et puis il y a des artistes québécois qui vont à Osheaga et qui profitent par le fait même du caractère de diffuseur devant une très, très grande foule. Alors ça fait aussi exactement... Ça remplit une mission culturelle fondamentale.

2525 Donc, pour moi, parce que c'est bien évidemment souvent ce que les médias retiennent ou les retombées économiques, puis j'en parle, puis j'ai aucune gêne à le faire, mais il y a effectivement aussi les retombées sociales, les retombées culturelles et les retombées touristiques qui sont aussi extrêmement importantes.

2530 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Merci.

M. MARTIN ROY :

2535 Plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2540 Est-ce que le fait de réfléchir en termes de zonage, de secteurs définis pour certaines vocations, est-ce que ça pourrait constituer une forme de reconnaissance de l'événementiel en réservant des zones ou si ça constitue plus une contrainte à l'expansion de certaines de ces

2545 activités? Parce qu'on est un peu confronté de temps à autre avec ces notions de devoir définir sur le territoire qui est très vaste des secteurs particuliers. Mais dans le cas de l'événementiel, s'il y avait donc des secteurs définis, c'est sûr que ça apporte en même temps une reconnaissance, si on dit : « Il y a un espace réservé » mais en même temps ça limite des possibilités d'expansion. Est-ce que...

M. MARTIN ROY :

2550 Bien, je trouve ça intéressant ce que vous dites mais ça soulève aussi la question de la saisonnalité.

LE PRÉSIDENT :

2555 Bien sûr.

M. MARTIN ROY :

2560 Parce que, dans le fond, on a beau réserver un espace pour l'événementiel mais si pendant six mois, c'est de la neige, puis que ce n'est pas un événement, à ce moment-là, donc est-ce que dans le fond cette définition de zone là devrait aussi prendre en considération le calendrier pour faire en sorte que c'est considéré comme une zone événementielle mais de telle date à telle date, puis qu'autrement, de telle autre date à telle autre date, c'est autre chose? Là, il y a peut-être moyen. Mais encore là, j'en ai toujours contre le mur à mur, mais ça va être difficile de le faire dans un calendrier annuel parce que l'amphithéâtre, enfin à ma connaissance, pour l'instant, il n'est pas prévu qu'il soit utilisé en plein mois de janvier, tout comme, je ne sais pas, bon, Piknic Électronik, c'est généralement du mois de mai au mois d'octobre. Alors qu'est-ce qui se passe de ce lieu-là en particulier durant les mois d'hiver? Mais c'est une piste intéressante que celle que vous soulevez.

2570

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bien. Ça va, Mesdames? Merci beaucoup.

2575 **M. MARTIN ROY :**

Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2580

Alors Conseil régional de l'environnement. Messieurs Bergeron et Rondia, c'est ça?

M. EMMANUEL RONDIA :

2585

Oui, c'est bien ça.

LE PRÉSIDENT :

2590

Bien. Puis-je vous suggérer de ne pas nous lire votre mémoire qui fait dans les 39 pages. On l'a lu.

M. EMMANUEL RONDIA :

2595

Parfait. Mais de toute façon, l'idée de la présentation ici était de mettre en avant certains éléments clés du mémoire. On est bien conscient. D'ailleurs, avant tout, on tient à remercier l'OCPM de nous donner l'occasion de partager notre réflexion sur l'avenir du parc Jean-Drapeau. Le Conseil régional de l'environnement en fait se penche sur ces questions-là depuis plus d'une quinzaine d'années. En 2004, on avait déjà réalisé un document en fait qui s'appelle *Les espaces verts et bleus du parc Jean-Drapeau, un patrimoine à protéger* et notre première

2600